

DECISION DECLARANT LE 25 MAI
« JOURNEE FERIEE EN AFRIQUE »

Tous Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), réunis en la 36^{ème} session ordinaire de notre Conférence au Summit du 10 au 12 juillet 2000 à Lomé, Togo,

1. **DECLARONS** la journée du 25 mai, Journée fériée sur l'ensemble des territoires des Etats membres de l'Organisation de l'Unité Africaine ; à cette occasion seront organisées des activités appropriées pour rapprocher les peuples africains, raffermir leur foi en l'intégration et populariser l'idéal d'union du continent ;
2. **INVITONS** tous les Etats membres à prendre les dispositions législatives et réglementaires appropriées pour la mise en œuvre de cette résolution.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

Decision Proclaiming 25 May A Work-Free Day In Africa

Organisation of African Unity

Organisation of African Unity

<http://archives.au.int/handle/123456789/533>

Downloaded from African Union Common Repository